

PLANIFIER POUR MIEUX AMÉNAGER SA FORÊT : LE MARTELAGE

Dans le jargon associé à la pratique de la foresterie, le martelage signifie l'identification ou le marquage d'arbres ou de composantes de l'écosystème forestier avant la réalisation de travaux forestiers. Le martelage est une étape essentielle du processus de planification d'une intervention forestière. Cette étape est souvent précédée d'une prescription sylvicole, préparée par un ingénieur forestier, qui indique les paramètres techniques devant être appliqués pour la réalisation d'une intervention. En fait, le martelage permet de transposer la stratégie d'aménagement concrètement au terrain.

Dans le cas des opérations de récolte, comme une coupe de jardinage, le martelage des arbres avant les opérations est une étape déterminante d'identification des arbres malades ou en décroissance afin de faire profiter les arbres vigoureux et en bonne santé. Le martelage se réfère à des connaissances scientifiques et techniques approfondies touchant plusieurs aspects dont la biologie ainsi que l'écologie des espèces forestières.

Le martelage permet de visualiser l'intervention à entreprendre (cercle de peinture à la hauteur des yeux) et de vérifier si l'exécutant a respecté le choix des tiges (marque au pied des arbres).



Yvon Pesant

Également, le martelage prend en considération l'évolution et la dynamique des peuplements forestiers, la pathologie forestière (maladies), les produits du bois et les méthodes de récolte ainsi que les impacts de défauts comme les fourches, les fentes et les blessures. Par exemple, certains défauts ont peu de conséquences à long terme, sur 15 ou 20 ans, tandis que d'autres peuvent causer une détérioration rapide de la qualité du bois ou de la santé de l'arbre. Ainsi le martelage devient une intégration de plusieurs concepts où les techniciens et ingénieurs forestiers, qui ont reçu une formation spécialisée, constituent un support appréciable pour vous aider à réaliser les interventions appropriées afin d'atteindre les différents objectifs qui ont été établis pour votre boisé.

Décider des arbres à couper avec une scie mécanique à la main est une pratique à éviter. Le martelage permet de réfléchir avant d'agir! Il est difficile de revenir en arrière!

LE MARTELAGE



Deux techniques sont généralement appliquées, souvent de manière combinée, soit le martelage positif et le martelage négatif.

- **Le martelage positif** : Cette technique consiste à l'identification d'arbres ou de secteurs à protéger lors de la réalisation de travaux forestiers. Ce type de marquage est privilégié pour identifier les tiges d'avenir (à l'aide d'un ruban forestier) dans divers travaux d'éducation de peuplement comme l'éclaircie précommerciale. Le martelage positif sera aussi utilisé pour identifier différentes caractéristiques écologiques ou composantes de l'écosystème que l'on veut protéger : chicots à conserver, arbres vétérans, zones de conservation, zones tampon et divers éléments de biodiversité.
- **Le martelage négatif** : Ce type de martelage sert à identifier les arbres ou les secteurs à récolter dans le cadre de travaux forestiers et sylvicoles. Ainsi, les arbres à prélever dans une coupe d'éclaircie ou de jardinage font l'objet d'un marquage (à l'aide de peinture) dans le but d'améliorer le peuplement tant au niveau de la qualité que de la croissance des arbres.

Exemples d'éléments à identifier lors du martelage

Éléments à identifier	Martelage à appliquer
Arbres à récolter dans une intervention (ex. coupe d'éclaircie)	Martelage négatif
Arbres d'avenir à protéger (ex. éclaircie précommerciale)	Martelage positif
Protection de caractéristiques de l'écosystème forestier : - chicots et arbres à cavités - arbres vétérans - colonies de plantes rares, menacées ou vulnérables - nids de rapaces - écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)	Martelage positif : - environ 10 arbres par hectare (ha) - minimum 1 par ha - mesures particulières selon les cas (zone tampon...) - zone d'exclusion et zone tampon (si possible) - zone d'exclusion ou zone tampon adaptée à l'EFE
Bande riveraine : - ruisseau permanent - ruisseau intermittent - lac - rivière	Martelage positif de 10 m à 15 m selon la pente, de part et d'autre du cours d'eau, à partir de la ligne des hautes eaux. Le couvert forestier doit être maintenu à plus de 50% ⁽¹⁾ . Protéger le sol et la végétation de sous-bois dans cette lisière. Ne pas circuler avec la machinerie dans la bande riveraine.

⁽¹⁾ Note : une intensité de récolte de moins 30% est toutefois souhaitable.

Avant de procéder à l'exécution des interventions, les conventions concernant la codification des types de martelage doivent être très claires pour éviter toute ambiguïté lors de la réalisation des travaux, surtout si un grand nombre d'intervenants est impliqué (conseiller forestier, propriétaire, biologiste, entrepreneur forestier, ouvriers...). Les distinctions entre les types de martelage pourront s'effectuer par un code de couleur ou par la combinaison de peinture et de ruban à marquer. Une surveillance de chantier est suggérée, particulièrement au début des travaux, afin d'éviter toute confusion qui pourrait avoir des conséquences catastrophiques sur la forêt.

Suite à une éclaircie précommerciale, retirez les rubans qui identifient les arbres d'avenir car ceux-ci peuvent parfois causer des blessures au tronc à long terme.

Réalisation :



Avec la participation financière de :

